



FICHE RECAP. RENTRÉE **2019/2020**

**Permanence exceptionnelle du service Loisirs, Animation, Jeunesse »,
du Lundi 26 au vendredi 30 Août 2019, de 9h à 12h.**

❑ ÉTAPE 1 : Se procurer un Dossier unique d'Inscription

Compléter, pour chaque enfant scolarisé à l'école primaire publique « Octave Vigne », le nouveau « Dossier Unique d'Inscriptions » correspondant aux temps périscolaires et extrascolaires.

Dossiers disponibles en mairie, ou :

- sur le site internet de la mairie : <http://www.montfort-sur-argens.fr/>
- sur le blog du service jeunesse : <http://jeunessemontfortsurargens.blogg.org/>

❑ ÉTAPE 2 : Finaliser son dossier et le déposer en mairie

Joindre l'ensemble des pièces demandées, et déposer le dossier complet au Service « Loisirs, Animation, Jeunesse » ou à l'accueil de la Mairie, ou par mail à dirjeunesse@montfortsurargens.fr, avant le Vendredi 30 Août 2019.

⇒ LES PIÈCES DEMANDÉES SONT OBLIGATOIRES POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION.

Le « Dossier Unique d'Inscription » est dorénavant conservé toute la scolarité de votre enfant. Certaines pièces seront demandées chaque début d'année scolaire. Tout changement de situation devra être signalé auprès du service.

❑ ÉTAPE 3 : Accéder à son « Espace Famille » en ligne

Pour accéder à son Espace Famille en ligne, et pouvoir réserver et payer l'ensemble des services périscolaires et extrascolaires proposés par la municipalité, envoyer une demande d'ouverture à dirjeunesse@montfortsurargens.fr.

Un mail de l'expéditeur « monespacefamille » vous sera alors envoyé et explicitera la démarche à suivre. Pour plus d'information, vous pouvez télécharger le « mémento à l'usage des parents » disponible ici : <http://www.montfort-sur-argens.fr/mon-espace-famille>

❑ ÉTAPE 4 : Prendre connaissance du calendrier d'inscriptions et du Règlement Intérieur

Le Règlement Intérieur est disponible sur le site internet de la municipalité et sur le blog du service jeunesse. Le calendrier prévisionnel d'inscriptions sera en plus affiché à l'école primaire publique « Octave Vigne ».

❑ ÉTAPE 5 : Réaliser les inscriptions périscolaires de Septembre

En cas de réservation en mairie, le paiement se fait par chèque à l'ordre de « Régie Activités Périscolaires et Loisirs », ou en espèces (appoint obligatoire).

Les prochaines dates d'inscriptions à ne pas manquer :

	Dates limites d'inscriptions en ligne	Inscriptions en Mairie
Septembre 2019	Mercredi 28 Août 2019	Du Lundi 26 au Vendredi 30 Août <u>De 9h à 12h</u>
Centre de Loisirs Toussaint 2019	Dimanche 15 Septembre 2019	24/09, 26/09 et 27/09 <u>De 8h45 à 11h15</u>